

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le vendredi 10 avril 2026, à 18 H 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis, à la salle Olof Palme, sous la Présidence de Madame DUHAMEL Marie-Claude, doyenne d'âge puis de Monsieur GACQUERRE Olivier, élu Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 03 avril 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

ALLOUCHERIE Sandrine, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, BASSOM Françoise, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BIALON Perrine, BLOCH Karine, BLOQUET Perrine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOSSART Steve, BOULART Annie, BRAEM Christel, BREHON Jean-Charles, BURMER Véronique, CARINCOTTE Annie, CARPENTIER Arnaud, CARRÉ Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COCQ Bertrand, CRESPEL Bérengère, CRETEL Didier, DA SILVA Franck, DAGBERT Julien, DE CARRION Alain, DEBAECKER Olivier, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DECOURCELLE Catherine, DELECOURT Dominique, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DEPAEUW Didier, DERAMAUX Martine, DERICQUEBOURG Daniel, DEROUBAIX Hervé, DESCAMPS Nicolas, DESSE Jean-Michel, DIA Fatimata, DIERS Véronique, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Carole, DUBOIS Bruno, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUHAUT Mickael, DUMONT Gérard, DUPONT Jean-Michel, ELAZOUZI Hakim, ERALDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, FOUCAULT Grégory, GACQUERRE Olivier, GAQUÈRE Raymond, GAROT Line, GAUTIER Odile, GIBSON Pierre-Emmanuel, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HERTOIGH Chloé, HEUGUE Eric, HUCHETTE Clément, IDZIAK Ludovic, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, KWARTNIK Pierre, LECLERCQ Odile, LECOCQ Bernadette, LECONTE Maurice, LEGAY Stéphanie, LEGRAND Jean-Michel, LEMATTRE Florence, LEMOINE Jacky, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEL Peggy, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Alexandre, MAHAUT Jurgen, MALADRY Blandine, MARCELLAK Serge, MARIINI Laetitia, MARLES Michel, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PEDRINI Lelio, PETIT Celine, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, POIRÉ Laurent, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, RENAUT Cédric, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, ROUSSEL Bruno, SCAILLIEREZ Philippe, SCALONE Jean-Pascal, SEBERT Géraldine, SGARD Alain, SOUILLIART Virginie, STACH Grégory, SWITALSKI Jacques, TAILLY Gilles, TAVERNIER Delphine, THELLIER David, THIRY Steven, TOURBIER Laurie, TRACHE Bruno,

*VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique,
WILLEMAND Isabelle, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique,*

Conseillers communautaires titulaires,

FLEURY Emmeline, VERPRAET Séverine,

Conseillers communautaires suppléants,

PROCURATIONS :

COURTIN Samuel donne procuration à LEMOINE Jacky, FRAPPÉ Thierry donne procuration à BOMMART Emilie, DELBECQUE Benoit donne procuration à DEROUBAIX Hervé, GAUTHIER Karine donne procuration à MARCELLAK Serge, DELPLACE Jean-François donne procuration à SGARD Alain, DARRAS Sébastien donne procuration à BOSSART Steve, LOISEAU Ginette donne procuration à SCALONE Jean-Pascal, HOCQ René donne procuration à DUBOIS Carole

ETAIT ABSENT EXCUSE :

DUMUR Lucile,

Conseiller communautaire titulaire,

Monsieur MAHAUT Jurgen est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
10 avril 2026

**FIXATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU : DETERMINATION DU
NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Selon les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le Conseil communautaire détermine le nombre de Vice-présidents sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents.

Compte-tenu de l'effectif du Conseil, le nombre de Vice-présidents est limité à quinze.

Le Conseil communautaire détermine en outre la composition du Bureau.

Il est proposé la composition du Bureau suivante : le Président, quinze Vice-présidents et un représentant par commune non représentée par un Vice-président.

Il est proposé à l'Assemblée d'arrêter la composition du Bureau. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

ADOpte la composition du Bureau suivante : le Président, quinze Vice-présidents, et un représentant par commune non représentée par un Vice-président.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **17 AVR. 2026**

Et de la publication le : **17 AVR. 2026**
Président,



GACQUERRE Olivier



GACQUERRE Olivier